

MAIRIE

LE VAUDOUE

77123



Téléphone 01 64 24 50 10

**ARRETE MUNICIPAL N° 2026-18**

Portant réglementation temporaire de la  
circulation sur la voie communale  
rue des Templiers,  
**pour carottage avant travaux.**

Le Maire de la commune du VAUDOUE

**Le Maire de la commune de LE VAUDOUE**

Vu le Code de la route, notamment les articles L411-1 à L411-7 ;  
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2213-1 à L2213-6.1 ;  
Vu la demande de l'entreprise DOMOBAT, représentée par Madame Catherine FERIAUD, en date du 08/04/2026 ;  
Considérant la nécessité de réaliser des travaux de carottage avant travaux pour analyse amiante/HAP sur enrobés ;  
Considérant que ces travaux nécessitent une réglementation temporaire de la circulation ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Les travaux de carottage, réalisés par l'entreprise DOMOBAT, sont autorisés sur la voie communale Rue des Templiers, au Vaudois :

**Du 06/04/2026 au 20/04/2026 (15 jours calendaires).**

**Article 2 :** Pendant la durée des travaux, la circulation sera maintenue dans les deux sens, avec un empiètement sur chaussée, mais sans suppression de voie ni restriction de largeur de voie.

**Article 3 :** Aucune restriction de stationnement ou de circulation n'est prévue, les travaux étant réalisés par un chantier mobile de rapide intervention (moins de 10 minutes).

**Article 4 :** La pose, le maintien et le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont assurés par le demandeur, DOMOBAT.

**Article 5 :** Pendant toute la durée du chantier tous les décombres devront être quotidiennement évacués et dès la fin du chantier la voie publique sera remise dans son état initial. La présente autorisation est donnée à titre précaire et révocable, et sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

**Article 6 :** La présente autorisation est donnée à titre précaire et révocable, et sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

**Article 7 :** Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Madame Catherine FERIAUD, de l'entreprise DOMOBAT,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La-Chapelle-la-Reine,
- Monsieur le chef de corps des services incendies et de secours de La Chapelle la Reine,
- Monsieur de Chef de l'Agence Routière Départementale.

Fait au Vaudois, le 08 avril 2026

Le Maire,

Michel CALMY

